

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 9 décembre 2021**

**OBJET :**

**Adhésion à la convention de participation  
« Santé » du CDG54**

**Rapporteur : M. le Président  
Délibération n°4**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités et leurs établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents (couverture santé et/ou prévoyance).

Cette participation s'inscrit dans le cadre de deux procédures distinctes étroitement encadrée :

- la labellisation, consistant pour l'agent à retenir un produit individuel proposé au niveau national à partir d'une liste officielle tenue par la Direction Générale des Collectivités Territoriales ;
- la convention de participation permettant la négociation et la conclusion d'un contrat spécialement conçu pour une population d'agents présentant des garanties plus étendues que les produits labellisés.

Dans ce cadre, les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par délibération du 14 juin 2016, le Conseil d'Administration avait décidé de l'adhésion du CCAS d'Essey-lès-Nancy à la convention de participation pour le risque « Santé » proposée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, pour une durée résiduelle de 5 ans, et fixé à 17 € par agent et par mois la participation financière de l'établissement (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent).

L'actuel contrat de complémentaire santé arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a proposé aux collectivités et établissements de son ressort de lancer, pour leur compte, un nouvel appel d'offres destiné à obtenir, auprès d'opérateurs d'assurance, des tarifs et des prestations négociés appropriés aux besoins des agents territoriaux. Le nouveau contrat prendrait alors effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Par délibération du 15 avril 2021, le Conseil d'Administration a chargé le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer l'appel d'offres pour le compte du CCAS d'Essey-lès-Nancy.

Six opérateurs se sont portés candidats et, par délibération de son conseil d'administration du 20 septembre 2021, le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé d'attribuer la convention de participation à l'opérateur MNT (en groupement avec l'opérateur MUT'EST).

Le contrat proposé par l'opérateur MNT au Centre de Gestion propose les caractéristiques suivantes :

- 1) 3 formules d'adhésion : « panier de soins », « renforcée » et « supérieure » avec une première formule plus accessible financièrement ;
- 2) une absence d'avance de frais grâce au tiers payant ;
- 3) un espace adhérent en ligne ;
- 4) un réseau de soins (Kalixia) proposant des réductions de 5 % à 40 % sur l'achat des lunettes et audioprothèses ;
- 5) des prestations d'assistance en cas d'hospitalisation ou de décès ;
- 6) des prestations de rapatriement médical.

En contrepartie de l'adhésion à la convention de participation, le Centre de Gestion continue d'imposer une participation financière de la collectivité au risque « Santé » de 5 € minimum par mois et par agent, sans pouvoir dépasser le montant total de la cotisation.

En dépit de la baisse des tarifs constatée à l'issue de l'appel d'offres, la participation financière de l'établissement au risque « Santé » pourrait continuer de s'établir à 17 € par agent et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent).

Elle représenterait ainsi :

- plus de 75 % de la cotisation d'un assuré actif de moins de 30 ans en formule de base, contre un peu plus de 50 % dans la convention actuelle ;
- plus de 50 % de la cotisation d'un assuré actif de moins de 30 ans en formule renforcée, contre environ 44 % dans la convention actuelle.

## **PROPOSITIONS**

Sur avis favorable des deux collèges du Comité Technique, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée résiduelle de 6 ans à compter du 1er janvier 2022 ;
- de fixer à 17 € par agent et par mois la participation financière de l'établissement au risque « Santé » susmentionné (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 13 décembre 2021.

Pour extrait,

Le Président,  
  
Michel BREUILLE

A circular blue stamp with the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter and "Essey-lès-Nancy" in the center. A signature is written over the stamp.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**SOUS LA PRESIDENCE DE**  
**M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14

**PRÉSENTS :**

Mmes Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, M. Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Nadine CADET à M. Michel BREUILLE  
Mme Marie-France METZELARD à Mme Annette FRANCISCO  
M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

**EXCUSÉS :**

Mme Evelyne DEVOUGE  
Mme Françoise VIRIOT  
M. Gabriel HOFFER

Pour extrait,

Le Président,  
  
**Michel BREUILLE**

